

Réunion du 8 juin 2020

Les conseillers municipaux légalement convoqués se sont réunis ce jour à 20h30 min, sous la présidence de Damien GAUTHIER, Maire.

Présents : Damien GAUTHIER, François TURCIN, Olivier SAVARY, Philippe SODOYER, Xavier RATTE, Sylvie SEGALT, Luc NOLET, Florence CHAMON, Yannick VILLEDIEU, Pierrick LAROCHE, Émilie SEGUINOT, Christian RAPOSO DO CARMO, Lucia DA SILVA PINHO, Bruno DI-BLAS.

Absents excusés : Bruno ZAROS pouvoir à Christian RAPOSO DO CARMO

Secrétaire de séance : Luc NOLET

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui appelle une observation : le prénom d'Émilie à corriger.

Il est passé à l'ordre du jour.

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Maire présente les différentes délégations que le conseil municipal peut lui accorder :

- Assurances : autoriser le Maire à passer les contrats d'assurance ainsi qu'à

Accepter les indemnités de sinistres

- Locations : autoriser le Maire à signer les baux avec les locataires pour

Les différents logements pour une durée n'excédant pas 12 ans

- Concessions funéraires : de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- Droit de préemption : compte tenu des délais courts qui encadrent la procédure (2 mois) autoriser le Maire à signer les demandes qui n'intéresseraient pas un projet communal
- Rémunération : autoriser le Maire à régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts

Il est procédé au vote : Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder la délégation au Maire.

INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Maire présente le montant brut des indemnités du maire et des adjoints

Il est procédé au vote : Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer et avec effet immédiat le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire au taux maximal soit 40.3% de l'indice brut 1027 : (1567.43€ brut mensuel).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer et avec effet immédiat le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au taux maximal, soit 10.7% de l'indice brut 1027, (416.17€ brut mensuel).

COMPOSITION DES COMMISSIONS

Bruno DI-BLAS demande à ce que les suppléants soient invités systématiquement aux réunions.

COMMISSIONS COMMUNALES : Afin d'assurer la gestion de la commune, il y a lieu de créer des commissions communales. Le Maire présente les différentes commissions et rappelle qu'il est membre de droit de toutes les commissions, il ne sera nommé dans aucune commission.

FINANCES : Maire et François TURCIN

PERSONNEL : François TURCIN, Olivier SAVARY, Philippe SODOYER, Xavier RATTE,

APPEL D'OFFRE : Délégués titulaires : Christian RAPPOSO, Olivier SAVARY, Xavier RATTE

Suppléants : Luc NOLET, Pierrick LAROCHE, Sylvie SEGAULT

VOIRIE : François TURCIN, adjoint responsable, Émilie SÉGUINOT, Pierrick LAROCHE, Christian RAPPOSO, Sylvie SEGAULT, Lucia DA SILVA

ENVIRONNEMENT : Philippe SODOYER, adjoint responsable, Luc NOLET, Florence CHAMON, Yannick VILLEDIEU, Sylvie SEGAULT

BATIMENTS : Olivier SAVARY, adjoint responsable Bruno DI-BLAS, François TURCIN, Christian RAPPOSO, Pierrick LAROCHE

COMMUNICATION/MANIFESTATIONS : Xavier RATTE, adjoint responsable, Bruno ZAROS, Yannick VILLEDIEU, Philippe SODOYER, François TURCIN, Florence CHAMON

COMMISSION COMMUNALE DE L'IMPÔT DIRECT : 14 conseillers municipaux et 10 administrés, sur proposition des membres du conseil municipal

COMMISSION INTERCOMMUNALES :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE CHABLIS VILLAGE TERRITOIRE : La commune a 2 sièges et la loi impose que ce soit le Maire et le 1^{er} adjoint

Délégués titulaires : Damien GAUTHIER et François TURCIN

SIVU MOULIN DES FÉES : Délégués titulaires : Damien GAUTHIER et Xavier RATTE

Délégué suppléant : Philippe SODOYER

SYNDICAT DU BASSIN DU SEREIN : Délégué titulaire : Philippe SODOYER

Délégué suppléant : Olivier SAVARY

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE L'YONNE :

Délégué titulaire : Damien GAUTHIER

Délégué suppléant : Luc NOLET

SYNDICAT COLLÈGE : Délégués titulaires : Bruno DI-BLAS, Yannick VILLEDIEU

Délégués suppléants : Lucia DA SILVA PINHO, Émilie SÉGUINOT

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE :

Délégués titulaires : Damien GAUTHIER, Émilie SÉGUINOT

Délégués suppléants : Bruno DI-BLAS, Yannick VILLEDIEU

TRAVAUX GRANDE RUE

La rénovation de l'enrobé de la Grande Rue est prévue pour cet été, par le département.

Il est prévu la remise à niveau de 7 tampons eaux pluviales : deux devis sont présentés :

- GCTP : 7877.57€ TTC
- COLAS : 6912.59€ TTC

Le conseil municipal vote à 13 voix pour le devis de la société COLAS, Christian RAPOSO, ne prend pas part au vote.

MATÉRIEL-SALON DE COIFFURE

La dernière proposition de Madame Barrabes l'ancienne coiffeuse pour le rachat de son matériel est de : 1500€

Ce matériel est en bon état et permettrait une nouvelle installation. Le conseil municipal vote à l'unanimité pour le rachat de l'ensemble du matériel à ce prix

Le Maire suggère la gratuité ou une baisse du loyer pendant quelques mois pour le repreneur de ce salon de coiffure, Le montant du loyer étant fixé à 565€ mensuel auparavant.

Pierrick LAROCHE pose la question : Est-ce équitable par rapport à l'ancienne coiffeuse ?

Émilie SEGUINOT demande également de penser aux autres commerces notamment, le Proxy marché.

Une activité partielle ou en alternance peut être envisagée, Florence CHAMON propose qu'une réflexion soit faite à ce sujet et que les pistes de recherche soient envoyées au Maire.

QUESTIONS DIVERSES

Taux d'imposition : L'ancien conseil municipal avait voté aucune augmentation des taux lors du budget 2020, mais ces taux peuvent être modifiés. Luc NOLET souligne qu'il serait mal

venu de modifier les taux votés par l'ancien conseil, de plus la crise sanitaire et économique touche toute la population.

Le Maire propose de laisser les taux tels qu'ils ont été votés lors du vote du budget 2020. Les élus émettent un avis favorable à cette proposition.

La rue de Méré : François TURCIN présente 3 devis :

- COLAS : 31928.77€ TTC
- EUROVIA : 36660.63€ TTC
- GCTP : 36485.02€ TTC

Les travaux sont présentés. Entre les propriétés et la chaussée, sur le domaine public ont été installés, des petits massifs.

Philippe SODOYER propose de laisser les massifs de fleurs, mais certains massifs sont en mauvais état.

Il est proposé de rencontrer les riverains, et leur expliquer la situation, et leur dire que le domaine public reprend ses droits. D'entamer une négociation afin qu'ils puissent récupérer des fleurs s'ils le souhaitent.

Christian RAPOSO, ne prend pas part au vote. Le conseil municipal vote à 13 voix pour le devis de la société COLAS,

La salle Lafarge : Le maire présente un devis pour réfection de la VMC de la salle Lafarge les travaux sont obligatoires.

Lotissement Chemin sur La Montée : L'arrêté de déclaration d'utilité publique a été reçu en mairie. L'affichage a été fait et un courrier de notifications va être envoyé aux propriétaires concernés.

Éclairage Public : L'extension de l'éclairage public, rue du Stade et rue des Coteaux Fleuris est en cours. Il est prévu des mats d'éclairage solaires. Quelques points noirs subsistent dans le village.

14 juillet : Le Maire va contacter les pompiers et le comité des fêtes afin de connaître ce qu'il est possible de faire compte tenu de la crise sanitaire. En tout état de cause, il faudra attendre le 22 juin pour connaître les décisions des pouvoirs publics à ce sujet.

Le feu d'artifices peut être commandé, si le vendeur accepte de le garder en stock dans le cas où les festivités du 14 juillet ne pourraient pas se dérouler. Un tir le 15 août ou à Noël serait à envisager. Il faudra contacter « La Banda », qui a été normalement retenue, dès que Le Maire aura pris contact avec les Présidents d'associations.

Secrétariat de mairie : La secrétaire arrivant à l'échéance de son contrat, le 5 juillet, a trouvé un emploi dans une autre mairie.

Licence IV : L'hôtel des Voyageurs, M. et Mme Guyon auraient trouvé un acquéreur, s'agissant de la dernière licence IV, Mme Guyon aurait besoin de l'accord de la mairie pour pouvoir procéder à la vente.

Les membres du conseil municipal pensent qu'il serait inutile de le racheter car pas de projet en cours. Seul, Yannick VILLEDIEU aurait souhaité que le conseil municipal réfléchisse à son

acquisition. Il est proposé de voir plus tard, pour l'acquisition d'une licence III à moindre frais.

Recensement de la population : un recensement aura lieu en 2021.

Masques : Les masques en tissus ont été reçus en totalité, la dotation est de 2 par habitant. La distribution est à effectuer.

Le Maire propose de répartir les rues entre les conseillers municipaux, afin de commencer la distribution au plus vite.

La grange Rue de Chatillon : Florence CHAMON, interroge Le Maire au sujet des étais sur la grange rue de Chatillon.

Un arrêté de péril a été pris par l'ancien Maire Gérard ARNOUITS, pendant le confinement, la propriétaire va faire effectuer les travaux.

Sirène : Florence CHAMON indique que les horaires de la sirène ont dû se décaler.

Cimetière : Émilie SÉGUINOT, demande l'agrandissement du columbarium.

Mariages : Émilie SÉGUINOT, demande s'il est dorénavant possible d'effectuer des mariages civils

Déchets : Sylvie SEGAULT, demande des précisions sur les rotations pour vider les containers. C'est la CCCVT qui est en charge des déchets.

Convocation CM : Yannick VILLIDIEU, demande à recevoir les convocations des réunions de conseil municipal soient envoyées dans un délai plus long. Le délai minimum à respecter est de 3 jours francs.

Philippe SODOYER demande si les commissions peuvent se réunir dès aujourd'hui.

Le maire propose de faire le tour du village, pour les bâtiments communaux aux nouveaux élus, avant fin juin.

La séance est levée à 23h30